

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 40 (2003)

Heft: 1582

Rubrik: Forum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les syndicats pris au piège de la droite nationaliste ?

En réponse à notre édito *Jeu interdit pour les syndicats*, paru dans DP n°1576, l'Union syndicale suisse précise sa position à la fois favorable à l'élargissement de l'Union européenne et ferme contre la dégradation des conditions de travail en Suisse.

Daniel Oesch
Union syndicale suisse

Le 1^{er} mai 2004, l'UE comptera dix nouveaux membres: Pologne, République tchèque, Hongrie, Slovaquie, Slovénie, Lituanie, Lettonie, Estonie, Chypre et Malte. Si les choses se passent comme l'UE le souhaite, la Suisse devra aussi appliquer à ces derniers la libre circulation des personnes. L'Union syndicale suisse (USS) a clairement fait savoir qu'elle était favorable à cette extension, pour autant que des mesures d'accompagnement soient prises contre la sous-enchère salariale et le *dumping* social. Des commentateurs bien intentionnés s'étonnent cependant de voir les syndicats émettre pareilles revendications. Étant donné l'importance pour la paix de l'élargissement de l'UE, ne devraient-ils pas faire passer les intérêts des salarié(e)s au second plan? La position des syndicats ne cache-t-elle pas finalement un réflexe nationaliste et n'attise-t-elle pas la crainte injustifiée de mouvements migratoires?

Les syndicats considèrent que l'unification de l'est et de l'ouest de l'Europe constitue un important projet. Mais ce nouveau pas vers l'ouverture ne doit en aucun cas ouvrir aussi la porte à une dégradation des conditions de travail en Suisse. Malheureusement cette crainte est réellement fondée.

Hôtellerie et restauration: des salaires encore plus bas?

C'est ainsi que la présidente du parti radical, Christiane Langenberger, a prétendu que l'économie avait besoin, pour pouvoir résoudre les problèmes de recrutement de main-d'œuvre rencontrés dans des branches comme l'hôtellerie et la restauration, que l'on étende la libre circulation des personnes aux nouveaux membres de l'UE. Or un coup d'œil sur les statistiques fait apparaître qu'actuellement, plus de 10% des personnes occupées dans cette branche sont au chômage. Impossible donc de parler de «problème de recrutement»! Le seul problème de nombreux hôteliers et restaurateurs est qu'ils aimeraient bien payer des salaires encore plus maigres que ceux qu'ils versent aujourd'hui. Avant même que le débat sur l'élargissement de l'UE ne soit lancé, ils ont demandé des autorisations spéciales à la Confédération, dans le but de compenser la suppression du statut de saisonnier par le recours à des stagiaires de l'Est. Lors des négociations salariales en cours, ils demandent le gel des salaires minimaux à 3 100 francs brut et ils entendent même baisser les (modestes) salaires de 4 210 francs qui sont actuellement versés aux travailleuses et travailleurs qualifiés ayant plusieurs années d'expérience.

Cette pression est en étroite relation avec l'extension de la libre circulation des personnes. En effet, les employeurs spéculent sur le fait qu'ils pourront bientôt recruter en Pologne et en Slovaquie - deux pays où le chômage se monte à 20% et les salaires minimaux à moins de 300 francs - la main-d'œuvre bon marché qu'ils appellent de tous leurs vœux. Ils se réfèrent ici aux expériences qui ont été faites dans une autre branche, l'agriculture, qui est confrontée, selon les radicaux et l'Union patronale, à un problème de recrutement. Les travailleurs es-

pagnols et portugais ne sont en effet plus d'accord de travailler pour un salaire de 2 700 francs, avec un horaire hebdomadaire de 55 à 60 heures. C'est pour cela que les agricultrices et agriculteurs recourent déjà à des soi-disant «stagiaires» en provenance de l'Est. Dans les faits, il s'agit d'une main-d'œuvre relativement qualifiée qui doit turbiner pendant une année et demie pour un salaire mensuel de 2 440 francs brut (avant déduction de la nourriture et du logement). Selon la Confédération, 3 500 de ces «stagiaires» ont séjourné en Suisse l'an dernier.

Santé et construction en point de mire

En revendiquant des mesures efficaces contre les abus, les syndicats ne pensent pas uniquement à l'hôtellerie, à la restauration ou à l'agriculture. Dans le secteur de la santé, nombre de directeurs d'établissements médico-sociaux préfèrent demander de nouveaux champs de recrutement au lieu d'améliorer les bas salaires qu'ils versent aux femmes et les horaires irréguliers qu'ils appliquent. En ce qui concerne la construction, la Grande Région de Berlin illustre bien la rapidité à laquelle la sous-enchère salariale peut tailler en pièces les conditions de travail d'une branche. Selon les estimations du syndicat IG Bau, en 2001, 150 000 travailleurs d'Europe orientale travaillaient illégalement sur les chantiers allemands où, avec des salaires horaires oscillant entre 5 et 10 DM, ils étaient littéralement exploités. Des conséquences catastrophiques pour les conditions de travail et la paix sociale!

Dans ce contexte, on comprend pourquoi les syndicats ont adopté une attitude de fermeté. Slovaques ou polonais(es), les collègues de l'Est sont les bienvenus. Mais, comme pour les travailleuses et travailleurs nationaux d'ailleurs, pas question qu'ils se fassent exploiter! Ils n'en seraient de fait pas les seules victimes, car les salaires de leurs collègues de travail feraient alors aussi l'objet de pressions. Le seul et unique moyen efficace d'atténuer ce phénomène, ce sont les conventions collectives de travail (CCT). Or, contrairement à nos voisins, le taux de couverture conventionnelle est très bas en Suisse. Moins de la moitié de toutes et tous les salarié(e)s bénéficient d'une CCT. Il est donc nécessaire de faciliter notamment la déclaration de force obligatoire des CCT. De plus, en présence d'un risque fondé de sous-enchère salariale dans une branche, on doit pouvoir agir à titre préventif. Finalement, il faut aussi pouvoir contrôler sérieusement l'observation des règles appliquées. Pour ce faire, les cantons ont besoin d'un plus grand nombre d'inspectrices et d'inspecteurs du travail.

En émettant ces revendications de politique intérieure, les syndicats ne torpillent pas le processus d'unification européenne et ne font pas non plus les yeux doux à la droite nationaliste. Ils ne font que ce qu'on attend d'eux, à savoir: défendre le droit des travailleuses et des travailleurs - Suisses ou étrangers - à des salaires décents et des horaires socialement acceptables.